

Pour la rentrée de septembre 2019

INSCRIPTION SCOLAIRE

au secrétariat de la Mairie

du 24 et 25 JANVIER 2019 aux heures d'ouverture du secrétariat :

- DOSSIER d'inscription à télécharger sur le site huisseau.fr ou à retirer au secrétariat de la Mairie et à l'Ecole maternelle.
- Retourner le dossier COMPLET, uniquement au secrétariat de la Mairie qui délivrera le «**certificat d'inscription scolaire**» à remettre à la Direction de l'Ecole concernée.

Maternelle

Sont concernés par les inscriptions uniquement les enfants qui sont scolarisés pour la première fois en maternelle ou les nouveaux habitants de Huisseau sur Cosson.

Elémentaire

Pour l'inscription en Mairie, sont concernés uniquement les enfants qui arrivent à Huisseau sur Cosson. Les parents des enfants de GS (grande section maternelle) déjà scolarisés à la Maternelle de Huisseau sur Cosson seront inscrits directement à l'école élémentaire via l'application «Base élèves ».

Ne doivent pas se réinscrire : Tous les enfants déjà scolarisés à Huisseau sur Cosson l'année scolaire 2018/2019 (école maternelle ou élémentaire).

PIÈCES À FOURNIR À LA MAIRIE

- **Une fiche de renseignements :** À compléter par le responsable légal de l'enfant à scolariser (si vous souhaitez compléter ce document avant le jour de l'inscription, vous pouvez vous le procurer, au secrétariat de la Mairie, aux écoles et à la garderie).
- **Attestation de domicile :** Copie de facture récente EDF, Téléphone, Eau etc.
- **Certificat de radiation :** Uniquement si votre enfant était scolarisé dans une autre école l'année scolaire précédente.
- **Livret de famille tenu à jour.**
- **Carnet de santé de l'enfant → VACCINATIONS à jour :**

DT Polio : - 3 Vaccins à un mois d'intervalle (dès naissance)
+ 1 Rappel supplémentaire

Ou : Fournir un certificat médical de contre indication.

- **Aucun « CERTIFICAT d'INSCRIPTION SCOLAIRE » ne sera délivré par la Mairie si le dossier est INCOMPLET (ou vaccinations non à jour).**
- **Assurances :** l'attestation sera à fournir à la rentrée aux directions des écoles.

! ADMISSION SCOLAIRE :

Validation du certificat, par les DIRECTEURS des écoles :

Maternelle : **(En fonction des places disponibles pour les enfants nés en 2017)**

(Tél. : 02 54 20 31 75) Information de la directrice : Vous serez informé, fin mai par courrier de l'école maternelle de la date de réunion pour la rentrée. En cas d'indisponibilité, merci de contacter La Directrice pour prendre RDV, après 16h30 ou entre 12h00 et 13h20.

Elémentaire (Tél. : 02 54 33 30 16) Madame la directrice se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires concernant l'inscription d'un enfant.

Pour les nouveaux arrivants, les parents doivent contacter la directrice dès que possible pour inscrire leur(s) enfant(s) pour la prochaine rentrée.